

0,7 UFC

**Pouvoirs de gestion du réseau routier et sécurité des usagers:
assurez-vous d'emprunter la route de la légalité**

Formateur:



M^e Daniel Bouchard, associé
Lavery

Présentation de la formation

La propriété et la gestion du réseau routier public au Québec sont partagées entre divers partenaires de gouvernement et entités, dont les deux principaux sont le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ), et les municipalités. Par contre, propriété et gestion ne vont pas toujours de pair.

Bien sûr, les municipalités sont en principe responsables de la gestion des routes qui leur appartiennent et qu'elles ont construites, mais ce « principe » connaît plusieurs exceptions puisque la responsabilité de la gestion du réseau routier public au Québec est assujettie à un partage de responsabilités entre le MTQ et les municipalités, essentiellement prévu dans la Loi sur la voirie qui, elle, ne partage pas les responsabilités de gestion en fonction de la propriété de l'infrastructure.

C'est ce contexte qui fonde l'objectif de cette formation : circonscrire les paramètres fondamentaux des compétences municipales (portée et limites), et ce, en identifiant les pouvoirs habilitant les municipalités à agir aux fins de la poursuite de plusieurs finalités et en regard des multiples moyens de transport et de la clientèle en cause.

